

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2869

27 novembre 2012

SOMMAIRE

Aktua Asset Acquisition Holdings, S.à r.l.	137689	Débardage et Exploitation Forestiers ...	137698
Black & Decker Luxembourg S.à r.l.	137666	Delicious S.à r.l.	137698
Carbo Cleaner Europe S.A.	137684	Demo Leas SC	137699
Casa de Vinos S.à r.l.	137694	Denis S.à r.l.	137700
Copagest S.A.	137683	Der Augentoptiker S.à r.l.	137698
Copenhagen City Property S.à r.l.	137667	Distriwood S.A.	137697
Cork Quality Services S.A.	137668	Elba Lux S.à r.l.	137699
Costantfin S.A.	137668	e-shelter London 1 S.à r.l.	137698
Costantfin S.A.	137685	e-shelter Zurich 1 S.à r.l.	137700
Costantfin S.A.	137685	E.V.C. S.à r.l.	137698
CPI GH Portfolio S.à r.l.	137700	Fincapa S.A.	137702
CPI Gulbinai S.à r.l.	137700	FIRST Top LuxCo	137703
CPI Kildare S.à r.l.	137693	Fora Consulting S.A.	137702
CPI Poland Holdings S.à r.l.	137684	Fraikin-Lux SA	137702
CPI ReCo II S.à r.l.	137684	Geneguard Laboratories S.A.	137702
CPI ReCo I S.à r.l.	137684	Gérance Luxembourg S.A.	137701
Crossen S.à r.l.	137693	Ger-Trans A.G.	137701
Crown Property Invest S.A.	137688	GrandLink Networks SA	137702
Crusader S.A.	137688	Iconix Luxembourg Holdings S.à r.l.	137703
CSC Computer Sciences S.A.	137693	IK Investment Partners A S.à r.l.	137668
CTI Systems S.A.	137701	Johnson Controls Luxembourg Yinal Hold- ing S.à r.l.	137667
Cusanus S.A.	137688	Lucy V Finance S.à r.l.	137666
Cuvée S.A.	137688	Ontex III S.A.	137667
CVC European Credit Opportunities S.à r.l.	137691	Ontex IV S.A.	137667
Daming Soparfi S.à r.l.	137697	Peterelchen S.A.	137683
Danlux S.à r.l.	137697	Platon MPP Beteiligungs S.à r.l.	137691
David S.A.	137699	Swilux	137666
David S.A.	137699	Trikers 3 Frontieres A.s.b.l.	137685

Lucy V Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 168.512.

—
EXTRAIT

En date du 15 octobre 2012, BRE/Europe 6NQ S.à r.l., l'associé unique de la Société, a transféré toutes ses cinq cents (500) parts sociales émises par la Société à BRE/Europe 6-A Q S.à r.l., qui devient ainsi l'associé unique de la Société.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012135596/15.

(120178773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Swilux, Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R.C.S. Luxembourg B 32.570.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 octobre 2012

L'Assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Le nombre des administrateurs est porté de quatre à sept.

Messieurs Victor DELLOYE, domicilié 21, Rue Cortil Bailly à B-1380 LASNE, Xavier LE CLEF, domicilié 10, avenue Astrid à B-1640 RHODE ST GENESE et Pascal CLAUSE domicilié 7, Rue du Bailly à B-5630 CERFONTAINE sont nommés administrateurs.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Pour avis sincère et conforme

Marie-Claire CASTELLUCCI

Fondé de pouvoirs

Référence de publication: 2012141278/18.

(120185812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Black & Decker Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 495.810.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 37.711.

—
Avec effet au 23 octobre 2012, l'Associé Unique a décidé de nommer Madame Amelberga De Ryck, résidant professionnellement au 163, rue de Kiem, L-8030 Strassen, en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Onno Bouwmeister, gérant résident;
- Michel van Krimpen, gérant résident;
- Amelberga De Ryck, gérant résident;
- Catherine S. Ennis, gérant non-résident; et
- Craig A. Douglas, gérant non-résident.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Black & Decker Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012141362/21.

(120187177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Johnson Controls Luxembourg Yinal Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.725.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 août 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 septembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012140920/13.

(120185738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Ontex III S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.244.708,67.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.348.

Constituée par devant Me Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mai 2010, acte publié au mémorial C no 1517 du 23 juillet 2010

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ontex III S.A.

Dominique Le Gal

Administrateur A

Référence de publication: 2012141015/15.

(120185594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Ontex IV S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.244.708,67.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.359.

Constituée par devant Me Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mai 2010, acte publié au Mémorial C no 1517 du 23 juillet 2010

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ontex IV S.A.

Dominique Le Gal

Administrateur A

Référence de publication: 2012141016/15.

(120185593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Copenhagen City Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 295.171.200,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 163.270.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Cresco Capital Saarpfalz Center S.à r.l.

Référence de publication: 2012141444/11.

(120187176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Cork Quality Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 105.027.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012141445/14.

(120186619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Costantfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.150.

Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012141447/13.

(120187195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

IK Investment Partners A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.976.

In the year two thousand twelve, on the eleventh of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "IK Investment Partners A S.à r.l.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, incorporated by deed enacted on January 18, 2012, R.C.S. Luxembourg number B 166.976 and which articles have not been yet amended.

The meeting is opened at 9.30 o'clock am, with Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and the shareholder represented declares that he has had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to create 10 (ten) classes of shares being Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares, Class G shares, Class H shares, Class I shares and Class J Shares all with a par value of 1.-EUR (one euro).

2. Decision to convert the existing 12,500 (twelve thousand five hundred) shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) Class A Shares.

3. Decision to change the par value of the shares from 1.-EUR (one euro) to 0.10 EUR (zero point ten euro).

4. Decision to increase the corporate capital by an amount of 2,700.- EUR (two thousand seven hundred euros) so as to raise it from its current amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros) to 15,200.- EUR (fifteen thousand two hundred euros) by the issue of 27,000 (twenty seven thousand) shares of Classes B to J with a nominal value of 0.10 EUR (zero point ten euro) by contribution in cash. Subscription and payment of the new shares.

5. Subsequent amendment and complete restatement of the articles of association.

6. Decision to elect a new manager, Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to create 10 (ten) classes of shares being Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares, Class G shares, Class H shares, Class I shares and Class J Shares, all with a par value of 1.-EUR (one euro).

Second resolution

The shareholder decides to convert the 12,500 (twelve thousand five hundred) currently existing shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) Class A Shares.

Third resolution

The shareholder decides to change the par value of the shares from 1.-EUR (one euro) to 0.10EUR (zero point ten euro).

Fourth resolution

The shareholder decides to increase the subscribed capital of the Company by an amount of 2,700.- EUR (two thousand seven hundred euros) so as to raise it from its current amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros) to 15,200.- EUR (fifteen thousand two hundred euros) by the issue of 27,000 (twenty seven thousand) shares of Classes B to J with a nominal value of 0.10 EUR (zero point ten euros), as follows:

- 3,000 (three thousand) Class B shares, having a par value of 0.10EUR (zero point ten euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 3,000 (three thousand) Class C shares, having a par value of 0.10 EUR (zero point ten euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 3,000 (three thousand) Class D shares, having a par value of 0.10 EUR (zero point ten euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 3,000 (three thousand) Class E shares, having a par value of 0.10 EUR (zero point ten euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 3,000 (three thousand) Class F shares, having a par value of 0.10 EUR (zero point ten euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 3,000 (three thousand) Class G shares, having a par value of 0.10 EUR (zero point ten euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 3,000 (three thousand) Class H shares, having a par value of 0.10 EUR (zero point ten euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 3,000 (three thousand) Class I shares, having a par value of 0.10 EUR (zero point ten euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 3,000 (three thousand) Class J shares, having a par value of 0.10 EUR (zero point ten euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

The shareholder, INDUSTRI KAPITAL INTERNATIONAL LIMITED, a limited company, with registered office as at 3rd Floor, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA, Channel Islands resolves to subscribe the new shares as follows:

Subscribers	Class B Shares	Class C Shares	Class D Shares	Class E Shares	Class F Shares	Class G Shares	Class H Shares	Class I Shares	Class J Shares
INDUSTRI KAPITAL INTERNATIONAL LIMITED	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000

Intervention - Subscription - Payment

Therefore has intervened,

INDUSTRI KAPITAL INTERNATIONAL LIMITED, prenamed, here represented by Mrs. Catherine Dessoay, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Who declared, in her here above capacity, to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Class B shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
INDUSTRI KAPITAL INTERNATIONAL LIMITED	3,000	300

Class C shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
INDUSTRI KAPITAL INTERNATIONAL LIMITED	3,000	300

Class D shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
INDUSTRI KAPITAL INTERNATIONAL LIMITED	3,000	300

Class E shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
INDUSTRI KAPITAL INTERNATIONAL LIMITED	3,000	300

Class F shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
INDUSTRI KAPITAL INTERNATIONAL LIMITED	3,000	300

Class G shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
INDUSTRI KAPITAL INTERNATIONAL LIMITED	3,000	300

Class H shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
INDUSTRI KAPITAL INTERNATIONAL LIMITED	3,000	300

Class I shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
INDUSTRI KAPITAL INTERNATIONAL LIMITED	3,000	300

Class J shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
INDUSTRI KAPITAL INTERNATIONAL LIMITED	3,000	300

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 2,700.- EUR (two thousand seven hundred euros), as was certified to the undersigned notary.

Fifth resolution

The shareholder decides to amend and to restate completely the articles of association as follows:

"Chapter I - Definitions

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles of Association, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law") or of the Articles of Association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles of Association.

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares.

Legal Reserve has the meaning given to it in article 15.

Shareholders means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles of Association, and Shareholder means any of them.

Shares means all the issued shares from time to time in the capital of the Company.

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Board of Managers taking and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Chapter II - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "IK Investment Partners A S.à r.l." (hereafter the "Company") which will be governed by the laws and particularly by the Law as well as by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may be composed of one single Shareholder, owner of all the Shares, or several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as all transactions pertaining directly and indirectly to the administration, management, control and development of these participating interests.

In particular the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition by way of investment underwriting or option of securities and patents, to realize them by way of sale transfer exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the Company has a participating interest or to third parties any support, loans, advances or guarantees.

The Company may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or movable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter III - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at 15,200.- EUR (fifteen thousand two hundred euros) divided into 152,000 (one hundred fifty two thousand) Shares with a nominal value of 0.10EUR (zero point ten euro) each, which are divided into:

- 125,000 (one hundred twenty five thousand) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 3,000 (three thousand) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 3,000 (three thousand) class C shares (the "Class C Shares") all subscribed and fully paid up;
- 3,000 (three thousand) class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 3,000 (three thousand) class E shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 3,000 (three thousand) class F shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 3,000 (three thousand) class G shares (the "Class G Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 3,000 (three thousand) class H shares (the "Class H Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 3,000 (three thousand) class I shares (the "Class I Shares"), all subscribed and fully paid up; and
- 3,000 (three thousand) class J shares (the "Class J Shares"), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Law.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

Section 1. Shares.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Association and of the resolutions validly adopted by the Shareholder(s).

Section 2. Subscription and Transfer of Shares

Any Shareholder who subscribes to or otherwise acquires Shares must acquire a proportionate amount of each Class of Shares issued and then outstanding.

When the Company is composed of a single Shareholder, subject to the limitations contained in this Section, the single Shareholder may freely transfer its Shares.

When the Company is composed of several Shareholders, subject to the limitations contained in this Section, the Shares may be transferred freely amongst Shareholders but the Shares may be transferred to non-Shareholders only with the authorisation of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole Class of its own Shares followed by their immediate cancellation pursuant to Section 5 of this Article, no Shareholder shall sell or otherwise transfer its Shares of

any Class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring Shareholder's proportionate interest in each other Class of Shares then held by the transferring Shareholder.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 190 of the Law and 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Section 3. Profit Sharing

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in Article 15 in any year in which the General Meeting resolves to make any distribution of dividends.

Section 4. Voting rights

Each Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

Section 5. Repurchase of Shares

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation a Class of Shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the Board of Managers and approved by the General Meeting, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting with respect to the Class of Shares to be redeemed, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Company may repurchase its Shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by the Law.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the Shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment of the Articles of Association, provided that (i) any reduction in the issued capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Section 5 of Article 6; (ii) any increase in the issued capital (a) shall be made proportionately to each Class of Shares then outstanding and (b) must result in each Shareholder holding a proportionate part of each Class of Shares then outstanding; (iii) any subdivision of a Class of Shares into new Classes of Shares must result in each Shareholder of the former undivided Class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided Class of Shares; and (iv) any combination or aggregation of Classes of Shares into a new Class of Shares must result in each Shareholder of the former Classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined Class of Shares.

Chapter IV - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Meeting of managers shall be held mandatorily in the Grand Duchy of Luxembourg. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve an acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 9. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Chapter V - Shareholders' decisions

Art. 10. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

In case the company has issued several classes of shares and in case the resolution is to alter the respective rights of these shareholders, the resolution may only be adopted by the majority of the shareholders of each class owning at least three quarter of the share capital represented by such class.

Art. 11. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 30th of the month May, at 3.00 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 12. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Chapter VI - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 13. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 14. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by the Law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each Share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,

- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class J Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Section 5 of Article 6 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class I Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Law and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Manager(s) shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 15 hereof.

Chapter VII - Applicable Law

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Sixth resolution

The shareholder decides to elect a new manager, Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, born on December 14, 1963, in Namur, for an undetermined period.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 9.45 o'clock am.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onze octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "IK Investment Partners A S.à r.l.", ci-après «la Société», ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 18 janvier 2012, R.C.S. Luxembourg numéro B 166 976, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

La séance est ouverte à 9.30 heures et présidée par Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que l'associé représenté reconnaît avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de créer 10 (dix) classes de parts sociales à savoir des parts sociales de classe A, des parts sociales de classe B, des parts sociales de classe C, des parts sociales de classe D, des parts sociales de classe E, des parts sociales de classe F, des parts sociales de classe G, des parts sociales de classe H, des parts sociales de classe I et des parts sociales de classe J, toutes ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune.

2. Décision de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe A.

3. Décision de modifier la valeur nominale des parts sociales de 1,-EUR (un euro) à 0.10 EUR (dix cents d'euros).

4. Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 2.700,- EUR (deux mille sept cents euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) à 15.200,- EUR (quinze mille deux cents euros) par l'émission de 27.000 (vingt-sept mille) nouvelles parts sociales de classes B à J d'une valeur nominale de 0.10 EUR (dix cents d'euros) chacune, par apport en numéraire.

Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

5. Modification subséquente et refonte complète des statuts.

6. Décision d'élire un nouveau membre du conseil de gérance, Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de créer 10 (dix) classes de parts sociales à savoir des parts sociales de classe A, des parts sociales de classe B, des parts sociales de classe C, des parts sociales de classe D, des parts sociales de classe E, des parts sociales de classe F, des parts sociales de classe G, des parts sociales de classe H, des parts sociales de classe I et des parts sociales de classe J, toutes ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune.

Deuxième résolution

L'associé décide de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe A.

Troisième résolution

L'associé décide de modifier la valeur nominale des parts sociales de 1,- EUR (un euro) à 0.10 EUR (dix cents d'euros).

Quatrième résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 2.700,- EUR (deux mille sept cents euros), pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) à 15.200,- EUR (quinze mille deux cents euros) par l'émission de 27.000 (vingt-sept mille) nouvelles parts sociales de classes B à J d'une valeur nominale de 0.10 EUR (dix cents d'euros) chacune comme suit:

- 3.000 (trois mille) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 0.10 EUR (dix cents d'euros) chacune, qui devront être entièrement libérées, par apport en numéraire;

- 3.000 (trois mille) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de 0.10 EUR (dix cents d'euros) chacune, qui devront être entièrement libérées, par apport en numéraire;

- 3.000 (trois mille) parts sociales de classe D d'une valeur nominale de 0.10 EUR (dix cents d'euros) chacune, qui devront être entièrement libérées, par apport en numéraire;

- 3.000 (trois mille) parts sociales de classe E d'une valeur nominale de 0.10 EUR (dix cents d'euros) chacune, qui devront être entièrement libérées, par apport en numéraire;

- 3.000 (trois mille) parts sociales de classe F d'une valeur nominale de 0.10 EUR (dix cents d'euros) chacune, qui devront être entièrement libérées, par apport en numéraire;

- 3.000 (trois mille) parts sociales de classe G d'une valeur nominale de 0.10 EUR (dix cents d'euros) chacune, qui devront être entièrement libérées, par apport en numéraire;

- 3.000 (trois mille) parts sociales de classe H d'une valeur nominale de 0.10 EUR (dix cents d'euros) chacune, qui devront être entièrement libérées, par apport en numéraire;

- 3.000 (trois mille) parts sociales de classe I d'une valeur nominale de 0.10 EUR (dix cents d'euros) chacune, qui devront être entièrement libérées, par apport en numéraire;

- 3.000 (trois mille) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de 0.10 EUR (dix cents d'euros) chacune, qui devront être entièrement libérées, par apport en numéraire.

L'associé, INDUSTRI KAPITAL INTERNATIONAL LIMITED, ayant son siège social au 3^e étage, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA, décide de souscrire aux nouvelles parts sociales comme suit:

Souscripteur	Parts sociales de classe B	Parts sociales de classe C	Parts sociales de classe D	Parts sociales de classe E	Parts sociales de classe F	Parts sociales de classe G	Parts sociales de classe H	Parts sociales de classe I	Parts sociales de classe J
INDUSTRI KAPITAL INTERNATIONAL LIMITED	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000

Intervention - Souscription - Paiement

Dès lors est intervenue:

INDUSTRI KAPITAL INTERNATIONAL LIMITED, prénommée, ici représentée par Maître Catherine Dessoy, prénommée, en vertu d'une procuration sous-seing privé;

Qui a déclaré souscrire les nouvelles parts sociales et les libérer intégralement par paiement en numéraire comme suit:

Parts sociales de classe B: Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
INDUSTRI KAPITAL INTERNATIONAL LIMITED	3.000	300

Parts sociales de classe C: Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
INDUSTRI KAPITAL INTERNATIONAL LIMITED	3.000	300

Parts sociales de classe D: Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
INDUSTRI KAPITAL INTERNATIONAL LIMITED	3.000	300

Parts sociales de classe E: Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
INDUSTRI KAPITAL INTERNATIONAL LIMITED	3.000	300

Parts sociales de classe F: Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
INDUSTRI KAPITAL INTERNATIONAL LIMITED	3.000	300

Parts sociales de classe G: Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
INDUSTRI KAPITAL INTERNATIONAL LIMITED	3.000	300

Parts sociales de classe H:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
INDUSTRI KAPITAL INTERNATIONAL LIMITED	3.000	300
Parts sociales de classe I:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
INDUSTRI KAPITAL INTERNATIONAL LIMITED	3.000	300
Parts sociales de classe J:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
INDUSTRI KAPITAL INTERNATIONAL LIMITED	3.000	300

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 2.700,- EUR (deux mille sept cents euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé décide de modifier les statuts et de procéder à une refonte complète de ces derniers afin de leur donner la teneur suivante:

«Chapitre I^{er} . - Définitions

Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient droit aux distributions de dividendes conformément à ces Statuts, augmenté par (i) toutes les réserves librement distribuables (incluant, afin d'éviter tout doute, la réserve du compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant le montant de la diminution du capital et de la réduction de la Réserve Légale relative au rachat et à l'annulation d'une classe de parts sociales, mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées), et de (ii) toutes sommes devant être placées dans un compte de réserve conformément à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi») ou à ces Statuts, chaque fois tel qu'indiqué dans les Comptes Intérimaires, afin que:

$$AA = (NP+ P+ CR) - (L+ LR)$$

Par laquelle:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés)

P = toute réserve librement distribuable (incluant la réserve de compte de prime d'émission)

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale relative à l'annulation d'une classe de parts sociales

L = les pertes (incluant les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être placées dans un compte de réserve conformément à la Loi ou à ces Statuts

Valeur d'Annulation par Part Sociale doit être calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation devant être appliqué à la classe de parts sociales devant être rachetée et annulée par le nombre de parts sociales émises dans cette classe de parts sociales;

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société établis en vertu des PCGR luxembourgeois à la Date des Comptes Intérimaires;

Date des Comptes Intérimaires signifie la date n'excédant pas huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation d'une classe de parts sociales;

Réserve Légale a la signification donnée dans l'article 15;

Associés (Shareholders) désigne une personne détenant des parts sociales ou au profit de laquelle des parts sociales sont cédées ou émises à une date donnée (à l'exclusion de la Société) conformément aux dispositions des Statuts,

Associé désigne l'un d'entre eux;

Parts Sociales (Shares) désigne l'ensemble des Parts Sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée;

Montant Total de l'Annulation désigne le montant déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, approuvé par l'assemblée générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total de l'Annulation doit être inférieur ou égal à la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe de parts sociales

sauf décision contraire de l'assemblée générale de la manière prévue pour une modification des Statuts, sous réserve toutefois que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible.

Chapitre II. - Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er}. Forme, Nom. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «IK Investment Partners A S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la Loi, ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»). La Société peut être composée d'un seul Associé détenteur de toutes les parts sociales ou de plusieurs Associés sans toutefois excéder 40 (quarante) Associés.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ainsi que toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse et aux tiers tous concours, prêts avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une Assemblée Générale extraordinaire des Associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du Gérant/Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Chapitre III. - Capital social et parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 15.200,-EUR (quinze mille deux cents euros) représenté par 152.000 (cent cinquante deux mille) Parts Sociales d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix cents d'euros) chacune, divisées en:

- 125.000 (cent vingt cinq mille) Parts Sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), souscrites et entièrement libérées;
- 3.000 (trois mille) Parts Sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), souscrites et entièrement libérées;
- 3.000 (trois mille) Parts Sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), souscrites et entièrement libérées;
- 3.000 (trois mille) Parts Sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D) souscrites et entièrement libérées;
- 3.000 (trois mille) Parts Sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E) souscrites et entièrement libérées;
- 3.000 (trois mille) Parts Sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F) souscrites et entièrement libérées;
- 3.000 (trois mille) Parts Sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G) souscrites et entièrement libérées;
- 3.000 (trois mille) Parts Sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H) souscrites et entièrement libérées;
- 3.000 (trois mille) Parts Sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I) souscrites et entièrement libérées.
- 3.000 (trois mille) Parts Sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J) souscrites et entièrement libérées;

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales seront identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi.

En plus du capital émis, un compte de prime d'émission pourra être créé pour accueillir les primes versées pour les Parts Sociales en plus de leur valeur nominale. Le montant du compte de prime d'émission pourra être utilisé pour le paiement de toute Part Sociale que la société pourra racheter à ses Associés, pour compenser les pertes nets réalisées, pour effectuer des distributions sous forme de dividendes ou affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales.

Section 1. Parts Sociales

Chaque Part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

La propriété d'une ou de plusieurs Parts Sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'Associé unique ou des Associés.

Section 2. Souscription et transfert des Parts Sociales

Tout Associé qui souscrit ou autrement acquiert des Parts Sociales doit acquérir un montant proportionnel de chaque classe de parts sociales émises et en circulation.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'Associé unique sont libres, si la Société a un Associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés, si la Société a plusieurs Associés, sous réserve des dispositions de la présente section. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément des Associés représentant les trois quarts du capital social.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter une classe entière de ses propres Parts

Sociales suivi de leur annulation immédiate conformément à la Section 5 du présent article, et nonobstant toute autre disposition des présentes, aucun Associé ne peut vendre ou autrement transférer ses Parts Sociales d'une classe à toute personne, sans en même temps vendre ou transférer à une telle personne une quote-part proportionnelle dans chaque classe de Parts Sociales alors détenues par l'Associé cédant.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Section 3. Bénéfices

Les bénéfices que la Société peut décider de reverser seront répartis comme décrit à l'article 15, durant n'importe quelle année au cours de laquelle l'Assemblée Générale décidera de faire toute distribution de dividendes.

Section 4. Droits de vote

Chaque part sociale confère à son propriétaire une voix à l'assemblée générale des Associés.

Section 5: Rachat de Parts Sociales

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales, dans son entièreté, mais non en partie, tel que cela pourra être déterminé de temps en temps par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, et approuvé par l'assemblée générale, à condition toutefois que la Société ne puisse à aucun moment racheter et annuler les Parts Sociales de classe A. En cas de rachats ou d'annulations de classes de Parts Sociales, ces annulations et rachats seront fait selon l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de classe J;
- (ii) Parts Sociales de classe I;
- (iii) Parts Sociales de classe H;
- (iv) Parts Sociales de classe G;
- (v) Parts Sociales de classe F;
- (vi) Parts Sociales de classe E;
- (vii) Parts Sociales de classe D;
- (viii) Parts Sociales de classe C; and
- (ix) Parts Sociales de classe B.

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation entière d'une classe de Parts Sociales, les Associés de la classe de Parts Sociales annulée auront droit à une fraction du Montant Total de l'Annulation, au prorata de leur détention dans cette classe de Parts Sociales, tel que déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, et approuvé par l'assemblée générale à l'égard de la classe de Parts Sociales devant être rachetées, et les détenteurs des Parts Sociales de la classe rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe détenue par eux et annulée.

La Société peut racheter ses Parts Sociales selon les règles ci-dessus prescrites suivant les prescriptions de la Loi.

Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'Associé unique ou des Associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, à la condition que (i) toute réduction du capital social de la Société soit permise conformément aux procédures de rachat et d'annulation de l'Article 6 Section 5; (ii) toute augmentation du capital social (a) doit être faite proportionnellement dans chaque classe de Parts Sociales en circulation et (b) doit se traduire pour chaque Associé par la détention d'une partie proportionnelle de chaque classe de Parts Sociales en circulation; (iii) toute subdivision d'une classe de Parts Sociales en nouvelles classes de Parts Sociales doit se traduire pour chaque Associé de l'ancienne classe de Parts Sociales indivise en une détention proportionnelle dans chaque nouvelle catégorie de Parts Sociales ainsi subdivisée, et (iv) toute combinaison ou regroupement de classes de Parts Sociales en une nouvelle classe de Parts Sociales doit se traduire pour chacun des Associés des anciennes classes de Parts Sociales en une détention proportionnelle de la nouvelle classe de Parts Sociales ainsi combinée.

Chapitre IV. - Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(e)s ne sont pas obligatoirement Associés. Le(s) gérant(e)s sont révocables ad nutum.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront obligatoirement dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(e)s a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature collective de deux membres du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra être faite dans un seul document ou des documents différents. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Art. 9. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Chapitre V. - Décisions des associés

Art. 10. L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Au cas où la société a émis plusieurs classes d'actions et au cas où la résolution est de nature à modifier les droits respectifs des détenteurs de ces classes d'actions, la résolution, pour être valable, doit être adoptée par les détenteurs de Parts Sociales de chaque classe détenant au minimum trois quarts du capital social représenté par cette classe.

Art. 11. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des Associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 30 du mois de mai, à 15.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

Art. 12. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t Associé (s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Chapitre VI. - Année sociale, états financiers, répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Distribution des bénéfices. Sur les bénéfices nets annuels de la Société, il est prélevé au moins cinq pour cent (5%) par an pour la constitution d'un fonds de réserve légale (la Réserve Légale). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être requise lorsque celle-ci atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les Associés décideront de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel, en affectant tout ou partie du solde à une réserve ou une provision, en le reportant sur l'exercice social suivant, ou en le distribuant aux Associés, avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission, chaque Part Sociale donnant droit à une fraction proportionnelle des distributions.

L'année où la Société décidera de distribuer des dividendes pris sur les bénéfices nets et les réserves disponibles alimentées par les bénéfices non répartis, y compris la prime d'émission, le montant affecté à cet effet sera distribué selon l'ordre de priorité suivant:

- premièrement, les titulaires de Parts Sociales de Classe A auront droit à recevoir des distributions de dividendes correspondant cette année-là à zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A détenues par eux, puis

- les titulaires de Parts Sociales de Classe B auront droit à recevoir des distributions de dividendes correspondant cette année-là à zéro virgule quarante cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B détenues par eux, puis,

- les titulaires de Parts Sociales de Classe C auront droit à recevoir des distributions de dividendes correspondant cette année-là à zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C détenues par eux, puis,

- les titulaires de Parts Sociales de Classe D auront droit à recevoir des distributions de dividendes correspondant cette année-là à zéro virgule trente cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D détenues par eux, puis,

- les titulaires de Parts Sociales de Classe E auront droit à recevoir des distributions de dividendes correspondant cette année-là à zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E détenues par eux, puis,

- les titulaires de Parts Sociales de Classe F auront droit à recevoir des distributions de dividendes correspondant cette année-là à zéro virgule vingt cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F détenues par eux, puis,

- les titulaires de Parts Sociales de Classe G auront droit à recevoir des distributions de dividendes correspondant cette année-là à zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G détenues par eux, puis,

- les titulaires de Parts Sociales de Classe H auront droit à recevoir des distributions de dividendes correspondant cette année-là à zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H détenues par eux, puis,

- les titulaires de Parts Sociales de Classe I auront droit à recevoir des distributions de dividendes correspondant cette année-là à zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I détenues par eux, puis,

- les titulaires de Parts Sociales de Classe J auront droit à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

Dans l'éventualité où l'intégralité de la dernière Classe de Parts Sociales (dans l'ordre alphabétique inversé, soit les Parts Sociales de Classe J) aurait été annulée suite à son remboursement, son rachat, en conformité avec l'article 6, Section 5, lors de la distribution, le solde de la distribution de dividendes sera affecté à la dernière Classe de Parts Sociales précédente, selon l'ordre alphabétique inversé (par exemple, en premier lieu les Parts Sociales de Classe I).

Sous réserve des conditions (le cas échéant) fixées par la Loi et conformément aux dispositions ci-dessus, les Gérants peuvent décider de verser des acomptes sur les dividendes aux Associés. Les Gérants déterminent le montant et la date de paiement de tout acompte.

Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution, Liquidation. La Société pourra être dissoute en vertu d'une résolution des Associés adoptée par la moitié des Associés détenant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le(s) Gérant(s) ou par toutes autres personnes (physiques ou morales) désignées par les Associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Une fois les dettes et charges de la Société payées, y inclus les frais de liquidation, il pourra être procédé à la distribution du boni de liquidation aux Associés, de façon à obtenir le même résultat économique total qu'en application des règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes telles que prévue à l'article 15 ci-dessus.

Chapitre VIII. - Droit applicable

Art. 17. Pour toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Sixième résolution

L'associé décide d'élire un nouveau membre du conseil de gérance, Madame Catherine Desso, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, née le 14 décembre 1963 à Namur, pour une durée indéterminée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 45.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. SILVESTRO, C. DESSOY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48246. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135926/788.

(120179515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Copagest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 35.687.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 02 mars 2012, Monsieur Jean-François Marie Rémy LOISEAU, 9 rue Principale, F-41100 PERIGNY, Monsieur Bruno Jacques BOUVAT-MARTIN, «Les Rosiers», F-18370 PREVERANGES, Monsieur Bruce Alain JOLLY, Epignol, F-18300 VEAUGUES, Monsieur David Henri Marcel GONIN, La Métairie F-36100 St VALENTIN, et Monsieur Vincent MICHELET, 25 rue des Rochettes, F-41100 SAINT OUEN, ont été nommés administrateurs au Conseil. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Lors de cette même assemblée, Monsieur Dominique JACQUET a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 15 février 2012.

De ce fait, le nombre d'administrateur est porté à douze (12).

Luxembourg, le 30.10.2012.

Pour: COPAGEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Cindy Szabo

Référence de publication: 2012141443/21.

(120186801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Peternelchen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 88.023.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 septembre 2012:

Les actionnaires décident de renouveler les mandats des administrateurs:

- Brigitte Laschet, employée privé, demeurant professionnellement, 1 rue Peternelchen L-2370 Howald;
- Eric Lux, administrateur de sociétés demeurant professionnellement, 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, administrateur-délégué;
- Romain Bontemps, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement, 7A, rue Thomas Edison L-1445 Luxembourg-Strassen;

pour une durée de 3 ans, lesquels prendront fin lors de l'assemblée générale tenue en l'année 2015.

Les actionnaires décident également de renouveler le mandat du commissaire PKF Abax Audit, 6 Place de Nancy L-2212 Luxembourg (R.C.S Luxembourg B 142 867), pour une durée de 3 ans, lequel prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en l'année 2015.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 octobre 2012:

Les actionnaires décident de nommer administrateur Arnaud Gamarra, employé privé, demeurant professionnellement, 1 rue Peternelchen L-2370 Howald en remplacement de Romain Bontemps, pour une durée de 3 ans; son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en l'année 2015.

Les actionnaires décident également de nommer commissaire la société PKF Weber & Bontemps, ayant son siège 6 Place de Nancy L-2212 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 135.187, en remplacement de PKF Abax Audit pour une durée de 3 ans; son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 18 octobre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012141050/28.

(120186094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

CPI Poland Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012141455/11.

(120186948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

CPI ReCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012141456/11.

(120186953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

CPI ReCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012141457/11.

(120186952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Carbo Cleaner Europe S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 117.490.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 25 octobre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation conformément à l'article 203 de la loi sur les sociétés commerciales, la société anonyme «CARBO CLEANER EUROPE S.A.», dont le siège social à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen a été dénoncé en date du 27 février 2009;

Ce jugement a déclaré applicable les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et ont nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Karima HAMMOUCHE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créance sont à faire au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, avant le 16 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Maître Karima HAMMOUCHE

Le liquidateur

2 avenue du X septembre
L-2550 Luxembourg

Référence de publication: 2012141424/21.

(120186891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Costantfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.150.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012141448/13.

(120187199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Costantfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.150.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012141449/13.

(120187204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Trikers 3 Frontieres A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-7230 Helmsange, 50, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg F 8.904.

STATUTS

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association sans but lucratif (a.s.b.l.) dénommée "Trikers 3 Frontières a.s.b.l." L'association est régie par la loi du 21 avril 1928 et par les présents statuts. Elle est formée entre les personnes physiques et morales qui adhèrent aux présents statuts ci-après fixés.

L'association a pour vocation l'encouragement de la pratique des activités en trike.

Art. 2. Le siège social de Trikers 3 Frontières a.s.b.l. Luxembourg, 50, rue Prince Henri, L-7230 Helmsange. Il pourra être transféré dans un autre lieu par simple décision du conseil d'administration, sous réserve de rester sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. L'association pourra ouvrir dans les pays européens des succursales par décision du conseil d'administration.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par l'assemblée générale. Elle peut s'intéresser et prêter son concours à toute activité se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut également poser tous actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Titre II. Membres

Art. 4. L'association est composée de membres effectifs et de membres adhérents. Le nombre minimum des membres effectifs ne peut être inférieur à 3.

Art. 5. Peut devenir membre effectif de l'association.

Toute personne physique désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration. Le candidat accepte lors de son adhésion les statuts, le règlement d'ordre d'intérieur et le code de déontologie.

Art. 6. Les membres effectifs sont tenus de verser une cotisation à l'association d'un montant maximum de 250.- Euros.

Art. 7. Tout membre peut quitter sans préavis l'association en adressant une lettre recommandée de sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout membre effectif qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 2 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 8. Tout membre effectif peut être exclu par le conseil d'administration:

- En cas d'infraction grave aux présents statuts,

- En cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration. Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Art. 9. La qualité de membre se perd par la démission, l'exclusion ou le décès du membre. Le membre démissionnaire n'a aucun droit de faire valoir sur l'avoir social de l'association. L'exclusion d'un membre effectif ne peut être prononcée que par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix présentes.

Le conseil d'administration peut suspendre, jusqu'à décision de l'assemblée générale, les membres qui se sont rendus coupables d'infractions graves aux statuts ou aux lois de l'honneur et de la bienséance.

Titre III. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs. Elle est présidée par le président du conseil d'administration.

L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres effectifs de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre effectif à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Sont réservés à la compétence de l'assemblée générale:

1) la modification des statuts et le prononcé de la dissolution de l'association en se conformant aux dispositions légales en la matière;

2) la nomination et la révocation des administrateurs;

3) l'approbation annuelle des budgets et des comptes;

4) l'exercice de tous autres pouvoirs dérivant de la loi ou des statuts;

5) la dissolution de l'association.

Art. 12. De même, toute proposition signée par un nombre de membres effectifs égal au vingtième de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 13. Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal à l'assemblée générale.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix présentés ou représentés, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la dissolution de l'association ou la modification des statuts que conformément aux articles 8 et 9 respectivement aux articles 18 à 26 de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 15. Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre de procès-verbaux signés par le président et un administrateur. Ce registre est conservé au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance mais sans déplacement du registre.

Ces décisions seront éventuellement portées à la connaissance des tiers intéressés par lettre à la poste après autorisation du conseil d'administration.

Toute modification aux statuts doit être publiée dans le mois de sa date, au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations. Il en est de même de toute nomination, démission ou révocation d'administrateur.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 16. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de quatre administrateurs au moins et de huit au plus, nommés et révocables par l'assemblée générale et choisis parmi les membres effectifs.

Le conseil délibère valablement dès que la moitié de ses membres est présente.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles. La durée de leur mandat est de 2 ans. Les administrateurs désignent entre les membres effectifs du conseil d'administration à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par un vice-président ou le plus âgé des administrateurs présents.

Art. 17. En cas de vacances au cours d'un mandat, l'administrateur provisoirement nommé pour y pourvoir, achève le mandat de celui qu'il remplace. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 18. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents ou représentés.

Art. 19. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Il peut notamment, sans que cette énumération soit limitative et sans préjudice de tous autres pouvoirs dérivant de la loi ou des statuts, faire et passer tous actes et tous contrats, transiger, compromettre, acquérir, échanger, vendre tous biens meubles et immeubles, hypothéquer, emprunter, conclure des baux de toute durée, accepter tous legs, subsides, donations et transferts, renoncer à tous droits, conférer tous pouvoirs des mandataires de son choix, associés ou non, représenter l'association en justice, tant en défendant qu'en demandant.

Il peut aussi nommer et révoquer le personnel de l'association, toucher et recevoir toutes sommes et valeurs, retirer toutes sommes et valeurs consignées, ouvrir tous comptes auprès des banques et de l'office des chèques postaux, effectuer sur lesdits comptes toutes opérations et notamment tout retrait de fonds par chèque, ordre de virement ou de transfert ou tout autre mandat de paiement, prendre en location tout coffre en banque, payer toutes sommes dues par l'association, retirer de la poste, de la douane, de la société des chemins de fer les lettres, télégrammes, colis, recommandés, assurés ou non, encaisser tout mandat postal ainsi que toutes assignations ou quittances postales.

Art. 20. Les actes qui engagent l'association autres que ceux de gestion journalière sont signés, à moins d'une délégation spéciale de conseil, soit par le président, soit par deux administrateurs, lesquels n'auront pas à justifier de leurs pouvoirs à l'égard des tiers.

Art. 21. Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat ainsi que des fautes commises dans leur gestion.

Art. 22. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par an. Le membre du conseil qui est trois fois de suite absent sans excuse sera considéré comme démissionnaire.

Titre V. Règlement d'ordre intérieur, Code de déontologie

Art. 23. Un règlement d'ordre intérieur et un code de déontologie seront présentés par le conseil d'administration à l'assemblée générale. Des modifications à ce règlement pourraient être apportées par une assemblée générale, statuant à la majorité simple des associés présents ou représentés.

Art. 24. L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

Art. 25. Les comptes de l'exercice écoulés et le budget du prochain exercice sont annuellement soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

Art. 26. L'assemblée générale désigne deux commissaires chargés de vérifier les comptes de l'association et de lui présenter un rapport annuel. Ils sont nommés pour 2 ans et sont rééligibles.

Art. 27. En cas de dissolution de l'association conforme aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928, l'assemblée générale désignera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et indiquera l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social.

Cette affectation devra obligatoirement être faite en faveur d'une a.s.b.l. à désigner par l'assemblée générale, dont l'objet social se rapproche de celui de la présente association.

Ces décisions ainsi que les noms, professions et adresses du ou des liquidateurs seront publiés aux annexes du Mémorial.

Art. 28. Pour toutes questions qui ne sont pas réglées par les présents statuts, il y a lieu de se référer aux dispositions de la loi régissant les associations sans but lucratif telle que modifiée.

Titre VI. Modification des statuts

Art. 29. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles - ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers.

Art. 30. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre VII. Dispositions finales

Art. 31. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2012140515/136.

(120184111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Cuvée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 69.545.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012141465/11.

(120186910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Cusanus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 73.487.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 6 juin 2012 que:

Le mandat de commissaire de la société LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.797, arrivé à échéance, est renouvelé avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012 pour une durée de quatre (4) années, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 6 juin 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012141464/17.

(120186674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Crusader S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 134.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CRUSADER S.A.

Signature

Référence de publication: 2012141460/11.

(120187392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Crown Property Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3590 Dudelange, 9, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 90.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting

Référence de publication: 2012141459/10.

(120186917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Aktua Asset Acquisition Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 172.292.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of October,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Aktua Asset Holdings, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 29, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 12 October 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Caroline Taudière, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private given on 22 October 2012,

the said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Aktua Asset Acquisition Holdings, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg following a deed of the undersigned notary dated 22 October 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the financial year of the Company so that it will forthwith start on the twenty-fourth (24th) day of October of a given year and ends on the twenty-third (23rd) day of October of the following year, and to close the current financial year on twenty-third (23rd) day of October 2012.

2 To amend the first paragraph of article 19 and article 26 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above change.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the financial year of the Company so that it will now start on the twenty-fourth (24th) day of October of a given year and ends on the twenty-third (23rd) day of October of the following year.

The Shareholder further resolved that the current financial year, which has started on twenty-second (22nd) day of October 2012, shall end on the twenty-third (23rd) day of October 2012, by derogation to the transitory provisions provided for by the deed of incorporation.

Second resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 19 and article 26 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the change of financial year.

As a consequence of the above, the first paragraph of article 19 of the article of incorporation shall from now on read as follows:

" **Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Tuesday of the month of April of each year at 3:15 p.m.."

The Shareholder then resolved that article 26 of the article of incorporation shall from now on read as follows:

" **Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the twenty-fourth (24th) day of October of each year and ends on the twenty-third (23rd) day of October of the following year."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois octobre,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Aktua Asset Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 29, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 12 octobre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Caroline Taudière, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 22 octobre 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Aktua Asset Acquisition Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 29, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 22 octobre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme ci-dessus indiqué, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'exercice social de la Société de sorte qu'il commencera immédiatement le vingt-quatre (24) octobre d'une année donnée et se terminera le vingt-trois (23) octobre de l'année suivante et clôture de l'exercice social en cours au vingt-trois (23) octobre 2012.

2 Modification du premier paragraphe de l'article 19 et de l'article 26 des statuts de la Société, afin de prendre en compte la modification ci-dessus.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier l'exercice social de la Société de sorte qu'il commencera le vingt-quatre (24) octobre de chaque année et se terminera le vingt-trois (23) octobre de l'année suivante.

L'Associé a de plus décidé que l'exercice social en cours, qui a commencé le vingt-deux (22) octobre 2012, s'est terminé le vingt-trois (23) octobre 2012, par dérogation aux dispositions transitoires de l'acte de constitution.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 19 et l'article 26 des statuts de la Société afin de refléter la modification de l'exercice social.

En conséquence de ce qui précède, le premier paragraphe de l'article 19 des statuts sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mardi du mois d'avril de chaque année à 15.15 heures.».

L'Associé a décidé que l'article 26 des statuts sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le vingt-quatre (24) octobre de chaque année et s'achève le vingt-trois (23) octobre de l'année suivante.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: C. Taudière, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 24 octobre 2012, REM/2012/1320. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 26 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140584/113.

(120185480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

CVC European Credit Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 158.090.

—
RECTIFICATIF

Déposé au registre de commerce le 23 octobre 2012 sous le numéro de référence L120182450 au nom de société Cordatus Credit Partners S.à r.l., celui-ci aurait du être déposé au nom de société CVC European Credit Opportunities S.à r.l..

Les comptes annuels audités concernant la période du 2 décembre 2010 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012141467/18.

(120187280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Platon MPP Beteiligungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 125.085.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of October.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Carine BITTLER, company director, with professional address at 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg (the "Sole Shareholder"),

here represented by:

Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe,

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 15 October 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as here above stated, had requested the undersigned notary to enact the following:

I. The Sole Shareholder is the sole shareholder of PLATON MPP BETEILIGUNGS S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("registre de commerce et des sociétés de Luxembourg") under number B 125085, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 9 March 2007,

published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 876 of 14 May 2007 (the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended.

II. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 100 (one hundred) shares of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

All 100 (one hundred) shares are owned by the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder, represented as here above stated, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, then takes the following resolutions:

- The Sole Shareholder, representing the whole Company's corporate capital, declares that the Company has discontinued all its activities, and resolves to dissolve and to liquidate the Company with immediate effect.

- The Sole Shareholder, acting in its capacity as liquidator of the Company, declares that the liquidation of the Company has been done in accordance with the rights of any interested party, that it will take over all the assets and liabilities of the Company and that it will pay all liabilities of the Company, even if unknown at present.

- Full and entire discharge is granted to the manager of the Company for the performance of its assignment.

- All books and documents of the Company will be kept for the legal duration of five (5) years at Kleyr Grasso Associés, currently residing at L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe.

III. The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately € 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary, by surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinquième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Carine BITTLER, administrateur de société, demeurant professionnellement à 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg (l'«Associée Unique»),

ici représentée par:

Maître Patrick CHANTRAIN, avocat, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé à Luxembourg le 15 octobre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associée Unique est l'associée unique de la société PLATON MPP BETEILIGUNGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125085, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 876 du 14 mai 2007 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.

II. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Toutes les 100 (cent) parts sociales sont détenues par l'Associée Unique.

L'Associée Unique, représentée ainsi qu'il a été dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique de la Société, a pris ensuite les décisions suivantes:

- L'Associée Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, déclare que la Société a arrêté ses activités et décide de dissoudre et de liquider la Société avec effet immédiat.

- L'Associée Unique, agissant en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que la liquidation de la Société a été réalisée en respectant les droits de toute partie intéressée, qu'elle s'engage à reprendre tous les éléments d'actifs et de passifs de la Société, et qu'elle s'engage à payer toutes les dettes de la Société, même inconnues à l'instant.

- Décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq (5) ans chez Kleyr Grasso Associés, actuellement domicilié au L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe.

III. Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de € 1.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de différences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: CHANTRAIN, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26/10/2012. Relation: EAC/2012/14186. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141041/90.

(120185763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

CPI Kildare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012141454/11.

(120186950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Crossen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 81.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.016.

Extrait des décisions du conseil de gérance tenu le 24 octobre 2012

The Managers decide to transfer the registered office of the Company to 44, J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg with effect October 1st, 2012.

Version française

Les Gérants décident de transférer le siège social de la Société au 44, J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Pour copie conforme

Signatures

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2012141458/17.

(120186693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

CSC Computer Sciences S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 22.979.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 septembre 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2013:

- Monsieur Marc HEEREN, directeur général adjoint, demeurant 6, Sint-Michielsstraat, B-3020 Herent, administrateur-délégué

- Monsieur Philippe JAEKEN, directeur général adjoint, demeurant 113, avenue Vandromme, B-1160 Auderghem

- Monsieur Guy Martin HAINS, administrateur de sociétés, demeurant The Hall, Dippenhall, GB-GU105EB Farnham, Surrey

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141461/17.

(120186822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Casa de Vinos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8086 Bertrange, 44, Am Wénkel.

R.C.S. Luxembourg B 172.356.

—
STATUTS

L'an deux mille douze,

Le dix-huit octobre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1) Monsieur Luis SCHROEDER, diplômé d'un Master en Business Administration, né à Neuquen (Argentine), le 14 juin 1971, demeurant à professionnellement L-8086 Bertrange, 44, Am Wenkel,

2) «Great Southern S.à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8086 Bertrange, 44, Am Wénkel, représentée par un de ses gérants à savoir Monsieur Luis SCHROEDER, prénommé,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'importation et la distribution en Europe et dans le monde, de vins et autres produits vinicoles et alimentaires provenant principalement d'Argentine.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "Casa de Vinos S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Bertrange.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par les associés comme suit:

1.- «Great Southern S.à r.l.», prénommée, quatre-vingt parts sociales	80
2.- Monsieur Luis SCHROEDER, prénommé, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives des associés sont prises à l'unanimité.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille douze.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Décisions des associés

Les comparants, représentant la totalité du capital social, ont ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Luis SCHROEDER, prénommé,

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-8086 Bertrange, 44, Am Wénkel.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve,

On the eighteenth day of October,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

1) Mr Luis SCHROEDER, Master in Business Administration, residing professionally in L-8086 Bertrange, 44, Am Wénkel,

2) "Great Southern S.à. r.l.", a limited liability company, with registered offices in L-8086 Bertrange, 44, Am Wénkel, represented by one of its managers namely Mr Luis SCHROEDER, previously named.

Said appearing parties required the notary to draw up the following document containing the memorandum and articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") that the parties declare constituted hereby.

Art. 1. There is hereby formed a limited liability company that shall be governed by the corresponding legislation and by the present memorandum and articles of association.

Art. 2. The object of the corporation is the importation and distribution in Europe and all around the world, of wines and other wine products and food products mainly from Argentina.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 3. The name of the company shall be “Casa de Vinos S.à r.l.”, “société à responsabilité limitée”.

Art. 4. The registered office of the company shall be established in Bertrange.

Art. 5. The company shall be constituted for an unlimited period of time.

It shall come into being on the date of its constitution.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00), represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.00) each.

The one hundred (100) shares have been subscribed by the partners as follows:

1.- “Great Southern S.à r.l.”, previously named, eighty shares	80
2.- Mr Luis SCHROEDER, previously named, twenty shares	<u>20</u>
Total: one hundred shares	100

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) is as of now freely available to the company, which the partners acknowledge to be the case.

Art. 7. Transactions involving the disposal of partner shares shall be documented by means of an authenticated document or a document signed privately. Such transactions shall be carried out in compliance with the corresponding statutory provisions.

Art. 8. The company shall not be brought to an end by the death, declaration of legal incompetence, bankruptcy or insolvency of any one of its partners.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not have seals placed on the company’s property or documents for any reason whatsoever.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners; they shall be appointed and may be revoked at any time by a general meeting of partners.

The document attesting the appointment of such manager(s) shall lay down the extent of their powers and the duration of their term of office.

Unless the general meeting of partners disposes otherwise, the manager(s) shall, in respect of third parties, have the widest possible powers in order to act in the name of the company in all circumstances and to carry out any act necessary to or of use in the achievement of the company’s object.

Art. 11. Each partner may take part in the collective decisions, whatever the number of shares each holds. Each partner has a number of votes equal to the number of partner shares owned, and may be validly represented at meetings of partners by a person bearing a special power of attorney.

The collective decisions of the shareholder are taken by unanimous vote.

Art. 12. The manager(s) shall not, by reason of their function, incur any personal obligation in respect of undertakings properly made by them in the name of the company.

Art. 13. The company’s financial year shall commence on the first of January and end on the thirty-first of December each year.

Art. 14. On the thirty-first of December each year, the accounts shall be closed and the manager(s) shall draw up an inventory indicating the company’s assets and liabilities.

Art. 15. Any partner may consult the inventory and the balance sheet at the company’s registered office.

Art. 16. The balance sheet surplus, after the deduction of company charges, amortisations and such decreases in value as the partners may feel necessary or useful, shall constitute the company’s net profits.

The balance remaining after allocation to the statutory reserve shall be at the disposal of the general meeting of partners to use as it chooses.

Art. 17. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 18. For anything not provided for in the present memorandum and articles of association, the partners shall refer to the provisions of the Law and be bound thereby.

Transitional provision

The first financial year shall commence on the date of the company’s constitution and end on the thirty-first of December two thousand and twelve.

Evaluation of costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges of any kind whatsoever incumbent on or payable by the company by virtue of its constitution, is evaluated approximately at the sum of one thousand six hundred euro (EUR 1,600.00).

Resolutions adopted by the partners

The appearing parties, representing the entire corporate capital, then adopted the following resolutions:

- 1.- The number of managers is fixed at one.
- 2.- Is appointed as manager for an unlimited period:
Mr Luis SCHROEDER, previously named.

The company is validly committed, in all circumstances, by the sole signature the manager.

- 3.- The address of the company is fixed in L-8086 Bertrange, 44, Am Wénkel.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by surname, name, civil status and residence, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: L. Schroeder, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 octobre 2012. Relation: LAC / 2012 / 49684. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141404/171.

(120187331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Daming Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1159 Luxembourg, 4, rue d'Avalon.

R.C.S. Luxembourg B 131.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012141472/10.

(120187165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Danlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1238 Luxembourg, 4, Bisserweg.

R.C.S. Luxembourg B 95.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012141473/10.

(120187164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Distriwood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 92, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 83.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012141470/10.

(120187296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Der Augentoptiker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6677 Merttert, 2, rue Sandkaul.

R.C.S. Luxembourg B 86.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012141469/10.

(120187162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

e-shelter London 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 138.792.

EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré au 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Pour la Société

Nicole Goetz

Référence de publication: 2012141290/14.

(120186610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Delicious S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 21, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 106.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012141480/10.

(120187163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Débardage et Exploitation Forestiers, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6155 Stuppicht, Maison 2.

R.C.S. Luxembourg B 37.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012141479/10.

(120186784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

E.V.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 32.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012141494/10.

(120187155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Elba Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.144.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Pamela VALASUO / Jorge PEREZ LOZANO

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012141496/12.

(120186846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

David S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 117.803.

—
Les comptes au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAVID S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012141478/12.

(120187071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Demo Leas SC, Société Civile.

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 4.792.

—
Extrait des Résolutions de l'Assemblée générale du 29 octobre 2012

L'assemblée générale après avoir pris acte de la volonté de Monsieur CHAUMIER Alain de démissionner de son poste de gérant de la société, décide de nommer en remplacement la société EDISYS SA, RCS Luxembourg B139924, ayant son siège social au 65, Route d'Esch L-3340 Huncherange.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012141481/12.

(120187235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

David S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 117.803.

—
Les comptes au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAVID S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012141477/12.

(120187070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Denis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6450 Echternach, 40, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.726.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers qu'en raison du décès de Madame Kerstin HATMANN en date du 26 mars 2010, Monsieur Helmut HARTMANN demeure gérant unique de la société DENIS S.à r.l.

La société est dès lors valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Echternach, le 29 octobre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012141482/16.

(120186821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

e-shelter Zurich 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 138.786.

—
EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré au 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Pour la Société

Nicole Goetz

Référence de publication: 2012141292/14.

(120186609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

CPI Gulbinai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.322.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012141452/11.

(120186949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

CPI GH Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.717.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012141453/11.

(120187285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

CTI Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 12, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 94.647.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire de la société CTI Systems S.A., qui s'est tenue à Lentzweiler en date du 19 octobre 2012, que le mandat de réviseur d'entreprises agréé a été attribué à la société BDO Audit Société Anonyme, R.C.S. Luxembourg B147570, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, pour un an, avec effet rétroactif au 24 avril 2012. Son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lentzweiler, le 26 octobre 2012.

René JOST

Chief Executive Officer

Référence de publication: 2012141462/17.

(120186941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Ger-Trans A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 34.015.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.10.2012.

Pour: GER-TRANS A.G.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2012141571/15.

(120187191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Gérance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4601 Differdange, 65A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 100.418.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société Gérance Luxembourg S.A. qui s'est tenue à Luxembourg en date du 30 novembre 2011.

L'assemblée décide:

De réélire les administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016:

Monsieur Mateus Manuel, né le 28/08/1964 à Figueira da Foz (Portugal), habitant 10, in Bedingen L-9283 Diekrich,

Madame Christine Monteiro, née le 17/08/1973 à Nancy (France), habitant 26, Boucle Jean Jaurès F-57390 Redange et

Monsieur Luis Da Silva, né le 03/04/1973 à Povoá de Lanhoso (Portugal), habitant 71, rue des Légionnaires L-3780 Tétange.

De réélire comme commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016:

Premium Advisory Partners S.A.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2012141572/21.

(120186530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Geneguard Laboratories S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 136.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012141569/9.

(120186577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

GrandLink Networks SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 71.348.

Par la présente, j'ai le regret de vous informer de ma démission comme administrateur de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Stéphane Weyders.

Référence de publication: 2012141567/10.

(120187051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Fincapa S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 52.153.

CLÔTURE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 18/10/2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré close pour absence d'actifs les opérations de la liquidation de la société suivante:

- FINCAPA SA, avec siège social à 5, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, dénoncé en date du 09 janvier 2007. (N. R.C.S Luxembourg B 52.153).

Pour extrait conforme
Maître Radocchia
Le liquidateur

Référence de publication: 2012141551/14.

(120187002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Fraikin-Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4570 Niederkorn, Z.A. Gadderscheier.
R.C.S. Luxembourg B 30.162.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Maître Léonie GRETHEN
Notaire

Référence de publication: 2012141559/12.

(120186885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Fora Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 1B, Waistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 135.318.

Extrait de résolution prise par l'Actionnaire unique en date du 26 octobre 2012

Il résulte des décisions prises par l'Actionnaire unique en date du 26 octobre 2012 que:

- le mandat de Monsieur Dieter GRABO, directeur de sociétés, demeurant à L-9991 Weiswampach 2, Beelerstrooss, en tant qu'Administrateur unique de la Société est renouvelé pour une nouvelle période de six (6) années.

- le mandat de la société LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, Avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25 797, est renouvelé pour une nouvelle période de six (6) années.

Le mandat de l'Administrateur unique et le mandat du Commissaire arriveront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

Stadtbredimus, le 26 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141558/18.

(120187254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

FIRST Top LuxCo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012141556/10.

(120187169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Iconix Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123-125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 172.340.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty second day of October.

Before the undersigned, Maître Jean SECKLER, a notary resident in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies, under number B 5524,

here represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing in Junglinster, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on October 22, 2012,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Iconix Luxembourg Holdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments

issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may buy, sell, exchange, lease, hire, rent and manage any patents, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever which it holds from time to time.

3.5. The Company may license the use and/or the right to exploit any patents, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever which it holds from time to time.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Board may validly deliberate and act if at least one (1) class A manager and one (1) class B manager is present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17. General Provisions.

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2013.

Subscription and Payment

Intertrust (Luxembourg) S.A., pre-named, represented as stated above, subscribes for twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-).

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,250.-

The corporate capital is valued at EUR 15,353.30

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as class A managers of the Company for an undetermined period:

- Mr. Douwe TERPSTRA, company director, born on October 31, 1958 in Leeuwarden, The Netherlands, with professional address at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Mr. Pietro LONGO, company director, born on September 13, 1970 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with professional address at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. Mr. Hugo FROMENT, company director, born on February 22, 1974 in Laxou, France, with professional address at 123-125, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg is appointed as a class B manager of the Company for an undetermined period.

3. The registered office of the Company is located at 123-125, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Junglinster, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deux octobre,

Par devant le soussigné Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Intertrust (Luxembourg) S.A., société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B5524,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 octobre 2012.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Iconix Luxembourg Holdings S.à.r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut acheter, vendre, échanger, louer, engager et gérer tous brevets, marques déposées ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit qu'elle détient de temps à autre.

3.5. La Société peut accorder une licence d'utilisation et/ou le droit d'exploiter tous brevets, marques déposées ou tous autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit qu'elle détient de temps à autre.

3.6. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux catégories différentes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, le Conseil ne puisse délibérer et agir valablement que si au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont

présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique.

Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17. Dispositions générales.

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un décembre 2013.

Souscription et Libération

Intertrust (Luxembourg) S.A., pré-nommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-).

Le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.250,- EUR

Le capital social a été évalué à 15.353,30 EUR

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden, Pays-Bas, demeurant professionnellement à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né le 22 février 1974 à Laxou, France, dont l'adresse professionnelle est située au 123-125, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, est nommé en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée.

3. Le siège social de la Société est établi au 123-125, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataires de la partie comparante.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 octobre 2012. Relation GRE/2012/3966. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Référence de publication: 2012141602/525.

(120186675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.